



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE  
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 9 septembre, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 - André Daraïche  
Siège # 2 - Marise Ouellet  
Siège # 3 – Colette Réhel  
Siège # 4 - Alain Gagnon  
Siège # 5 - Claude Cloutier  
Siège # 6 - Yannick Ouellet

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Marie-Eve Tanguay, directrice générale, et greffière trésorière assiste également à cette séance.

#### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

[82-09-24]

#### **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **03 - CORRESPONDANCE**

##### **04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

04.01 - Séance ordinaire du 7 aout 2024

##### **05 - TRÉSORERIE**

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

##### **06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **08 - TRAVAUX PUBLICS**

##### **09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES**

09.01 - Réparation toiture Station de pompage

##### **10 - LOISIRS-TOURISME**

10.01 - Achat d'une machine à laver pour le camping

**11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**13 - LÉGISLATION**

**13.01** - Appui : Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec

**13.02** Mandataire pour ministère des Ressources naturelles et de la Forêt

**13.03** Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

**14 - AFFAIRES NOUVELLES**

**14.01** - Branche garage camping

**15 - VARIA**

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION DE Colette Rehel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**03 - CORRESPONDANCE**

La directrice générale ne dépose aucun document d'information aux membres du conseil.

**04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**04.01** - Séance ordinaire du 7 aout 2024

[83-09-24]

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 aout a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE  
SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet  
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**05 - TRÉSORERIE**

[84-09-24]

**05.01 - Rapport des dépenses autorisées**

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 08-2024 totalisant 32 674.36 \$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

**07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**08 - TRAVAUX PUBLICS**

**09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES**

[85-09-24]

**09.01** - Réparation toiture Station de pompage  
CONSIDÉRANT que la tempête de vent du 18 décembre 2023 a endommagé la toiture de la station de pompage.

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une seule soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la soumission de Construction rénovation F. Thibo au montant de 4369.06\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10 - LOISIRS-TOURISME**

[86-09-24]

**10.01** - Achat d'une machine à laver pour le camping

CONSIDÉRANT que l'une des machines à laver au camping devait être remplacée selon la résolution 57-05-24.

CONSIDÉRANT que nous avons dû retourner la machine à laver et que nous avons obtenu le remboursement total.

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Ouellet  
Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve la soumission de Soucy Développement au montant de 2811.13\$, taxes incluses. La livraison aura lieu en mai-juin 2025.

D'autoriser la directrice générale et/ou la coordonnatrice du camping à faire le nécessaire pour effectuer la commande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **13 - LÉGISLATION**

[87-09-24]

- 13.01** Appui : Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité d'Upton, par la résolution numéro 2024.04.81, pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Il est proposé par Marise Ouellet  
Et résolu à l'unanimité:

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Beauce Nord, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et Municipalités du Québec.

[88-09-24]

**13.02** Mandataire pour ministère des Ressources naturelles et de la Forêt

CONSIDÉRANT que le mandataire de la municipalité n'est pas à jour.

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des forêts exige une résolution pour mettre le dossier à jour.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Colette Rehel

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la directrice générale, greffière et trésorière à être le mandataire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre.

D'autoriser la directrice générale à faire les démarches nécessaires afin de mettre à jour le dossier de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[89-09-24]

**13.03** - Bonification des sommes pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE les municipalités assument d'importantes responsabilités auprès de la population et qu'elles sont responsables d'environ 60 % des infrastructures publiques;

ATTENDU QUE le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est le plus important programme d'aide financière pour les infrastructures municipales du Québec;

ATTENDU QUE les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028 totalisent 3,2 milliards de dollars, soit un montant inférieur au montant initial de la TECQ 2019-2023 qui s'élevait à 3,415 milliards de dollars;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a réduit sa contribution financière pour la TECQ 2024-2028 de 364 millions de dollars par rapport à sa contribution initiale à la TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE les coûts de construction ont été fortement à la hausse au cours des dernières années, ce qui signifie que beaucoup moins de projets peuvent être réalisés avec les mêmes sommes;

ATTENDU QUE le déficit de maintien d'actifs des infrastructures d'eau municipales du Québec atteignait 45 milliards de dollars en 2023 alors qu'il était de 38 milliards de dollars en 2022;

ATTENDU QUE le lien entre la qualité ainsi que la capacité des infrastructures municipales et la capacité de construire des logements est clair;

ATTENDU QU'une étude de la Fédération canadienne des municipalités souligne que les infrastructures municipales nécessaires à la construction de nouveaux logements coûtent en moyenne 107 000 \$ par unité;

ATTENDU QU'une étude réalisée par WSP en collaboration avec Ouranos estime à plus de 2 milliards de dollars par an, jusqu'en 2055, les surcoûts nécessaires pour entretenir, remplacer et adapter les infrastructures municipales québécoises existantes au climat futur;

ATTENDU QUE pour relever les défis climatiques et sociaux, les municipalités doivent disposer des outils financiers nécessaires.

SUR UNE PROPOSITION DE Claude Cloutier  
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal de Mont-Saint-Pierre demande au gouvernement du Canada de bonifier substantiellement les sommes prévues pour la TECQ 2024-2028

#### **14- AFFAIRES NOUVELLES**

[90-09-24]

**14.01 -** Branchement garage camping  
CONSIDÉRANT les besoins électriques au garage du camping (municipal).

CONSIDÉRANT que nous avons fait des démarches auprès d'Électropage sur les coûts et possibilités.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Gagnon

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les travaux de branchements électriques.

D'autoriser la directrice générale à faire le nécessaire pour effectuer le branchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15 - VARIA**

**16 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 :41 à 19 :44.

- Machine à laver
- Route 2, poussière

[91-09-24]

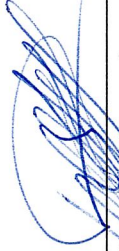
**17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

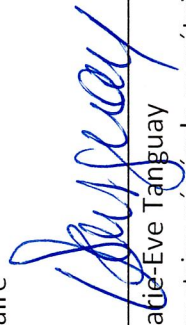
SUR UNE PROPOSITION DE André Daraïche  
IL EST RÉSOLU Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
\_\_\_\_\_  
Magella Emond  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Tanguay  
Directrice générale secrétaire et trésorière